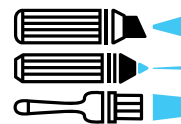


La Maison des Artistes

LA SÉCURITÉ SOCIALE
DES ARTISTES AUTEURS

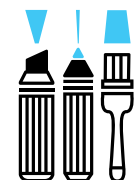
secu-artistes-auteurs.fr



RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNÉE 2017

MAISON DES ARTISTES



SOMMAIRE

Le régime des artistes auteurs

Chiffres clés p. 5

Faits marquants MDA p. 7

Artistes auteurs MDA

Activité des artistes-auteurs p. 9

Profil des artistes-auteurs p. 10

Revenus artistiques p. 12

Diffuseurs MDA p. 14

Activités auteurs

Déclaration de revenus et d'activités p. 15

L'affiliation et le maintien p. 16

Le recouvrement p. 16

La dispense de précompte p. 17

La Commission d'action sociale p. 17

Activités diffuseurs

Le traitement de la déclaration annuelle
nominative p. 18

La déclaration trimestrielle en ligne p. 18

Le traitement de la déclaration de chiffre
d'affaires ou de commissions p. 18

Le recouvrement p. 19

Relation cotisants

Accueil physique p. 20

Accueil téléphonique p. 20

Gestion des e-mails p. 21

Site internet p. 21

Réseaux sociaux p. 21

LE RÉGIME DES ARTISTES AUTEURS

Chiffres clés

270 489
auteurs cotisants

- Affiliés MDA : 23 162
 - Assujettis MDA : 38 061
- TOTAL MDA : 61 223**

- Affiliés Agessa : 17 099
 - Assujettis Agessa : 192 167
- TOTAL Agessa : 209 266**

47 107
diffuseurs

- Sociétés de ventes volontaires MDA : 342
 - Commerces d'art MDA : 2 117
 - Diffuseurs 1% : 19 725
- TOTAL MDA : 22 184**

- Permanents Agessa : 3 126
 - Occasionnels «actifs»* Agessa : 21 797
- TOTAL Agessa : 24 923**

293,54
millions

**d'euros encaissés en 2017,
dont :**

- ✕ MDA : 95,95 millions (+ 3,71 %)
- ✕ Agessa : 158,49 millions (+ 4,81 %)
- ✕ 18,08 millions au titre du contentieux (- 1,01 %)
- ✕ 10,37 millions pour la Contribution à la formation professionnelle (+ 2,57 %)
- ✕ 10,64 millions pour le RACD et le Raap (+ 22,22 %)

* Diffuseurs ayant réalisé au moins une déclaration au cours de l'année 2017

Transfert du recouvrement

La Loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) 2018 promulguée le 21 décembre 2017, prévoit le transfert de l'activité de recouvrement des cotisations au réseau de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos) à compter du 1^{er} janvier 2019.

Travaux préparatoires à la mise en oeuvre d'une Ged

Afin d'optimiser les ressources et d'améliorer le service rendu aux cotisants, un système de Gestion électronique des documents (Ged) sera mis en place à la Maison des Artistes début 2018.

Les travaux préparatoires à la mise en oeuvre de ce nouvel outil (définition des processus de travail, spécifications, paramétrages...) ont mobilisé les équipes métier et informatique durant toute l'année 2017.

Travaux sur la dématérialisation

Les travaux de dématérialisation se sont poursuivis avec désormais la possibilité pour les diffuseurs contribuant sur la rémunération des artistes auteurs de réaliser leur Déclaration annuelle nominative en ligne (Dan). Ce nouvel outil, opérationnel début 2018 pour la Dan 2017, a mobilisé les équipes des services Diffuseurs et Informatique tout au long de l'année 2017.

Présence sur les réseaux sociaux

Depuis juillet 2017, l'Agessa et la MDA sont présentes sur les réseaux sociaux sous la marque ombrelle « Sécurité sociale des artistes auteurs ». Trois comptes de réseaux sociaux ont été ouverts en vue de diffuser une information pédagogique et pratique aux artistes auteurs : une page Facebook, une chaîne YouTube et une page LinkedIn.

Présence accrue sur le territoire

Afin de développer l'information diffusée auprès des artistes auteurs, la Maison des Artistes participe, en partenariat avec l'Ircec et plusieurs relais professionnels, à des réunions sur l'ensemble du territoire. Ces rencontres (6 en 2017) visent à informer les auteurs sur le régime de Sécurité sociale des auteurs et les démarches qui s'y attachent. En complément, des actions d'information ont également été conduites auprès de publics scolaires.

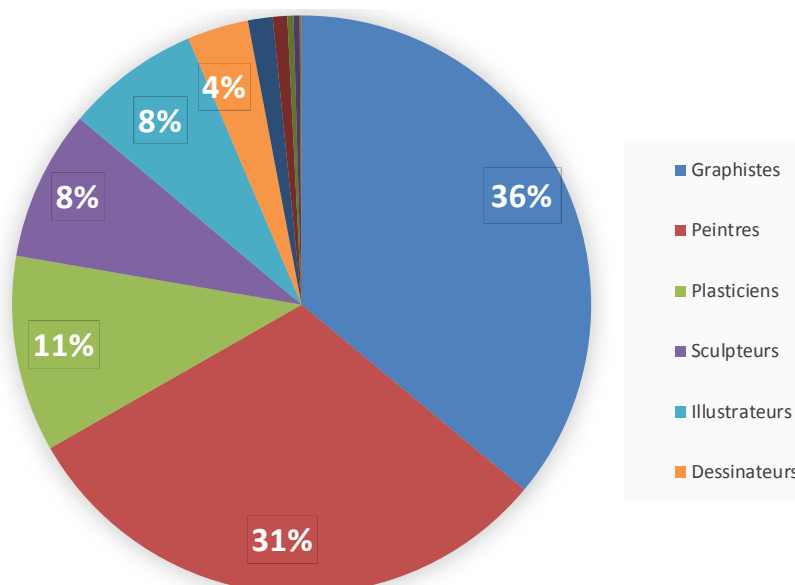
Globalement, le nombre d'auteurs cotisant à la Maison des Artistes a augmenté de 1,7 % entre 2016 et 2017 avec **61 223 auteurs en 2017**.

1 - L'activité des auteurs en 2017

Le graphisme et la peinture restent les activités les plus représentées (respectivement 36,0 % et 30,7 %) et les progressions les plus fortes sont enregistrées chez les plasticiens et les illustrateurs.

Activités des auteurs	2016	2017	Evolution
Graphistes	21 690	22 064	+ 1,7 %
Peintres	18 922	18 794	- 0,7 %
Plasticiens	6 216	6 719	+ 8,1 %
Sculpteurs	5 093	5 149	+ 1,1 %
Illustrateurs	4 417	4 582	+ 3,7 %
Dessinateurs	2 039	2 093	+ 2,6 %
Dessinateurs textile	845	844	- 0,1 %
Graveurs	479	493	+ 2,9 %
Céramistes	224	212	- 5,4 %
Peintres verriers	210	204	- 2,9 %
Liciers	26	38	+ 46,2 %
Peintres décorateurs	31	31	-
Total	60 192	61 223	+ 1,7 %

Répartition des activités chez les auteurs cotisants en 2017



2 - Le profil des auteurs en 2017

Globalement, **la répartition hommes / femmes reste équilibrée, mais s'est inversée** (respectivement 49,7 % et 50,3 %) pour l'ensemble des auteurs. Ce résultat connaît toutefois de fortes variations en fonction des professions. Ainsi, les femmes sont très majoritaires dans les métiers du dessin textile (91,0 %), de la tapisserie (89,5 %) et de la céramique (72,2 %).

Près de la moitié des artistes auteurs sont implantés en Ile-de-France (43,6 %). Les artistes sont aussi installés dans les régions Auvergne - Rhône-Alpes et Occitanie pour 8,7 % et 8,1 % d'entre eux, ainsi qu'en Nouvelle Aquitaine (7,4 %) et en Paca (7,3 %).

En termes de structure d'âge, la population des artistes-auteurs se concentre sur les 30-49 ans qui représentent plus de la moitié de l'effectif (51,1 %). Si l'ensemble des tranches d'âge progresse, c'est la tranche des plus de 70 ans qui progresse le plus avec une progression de 11,6 %.

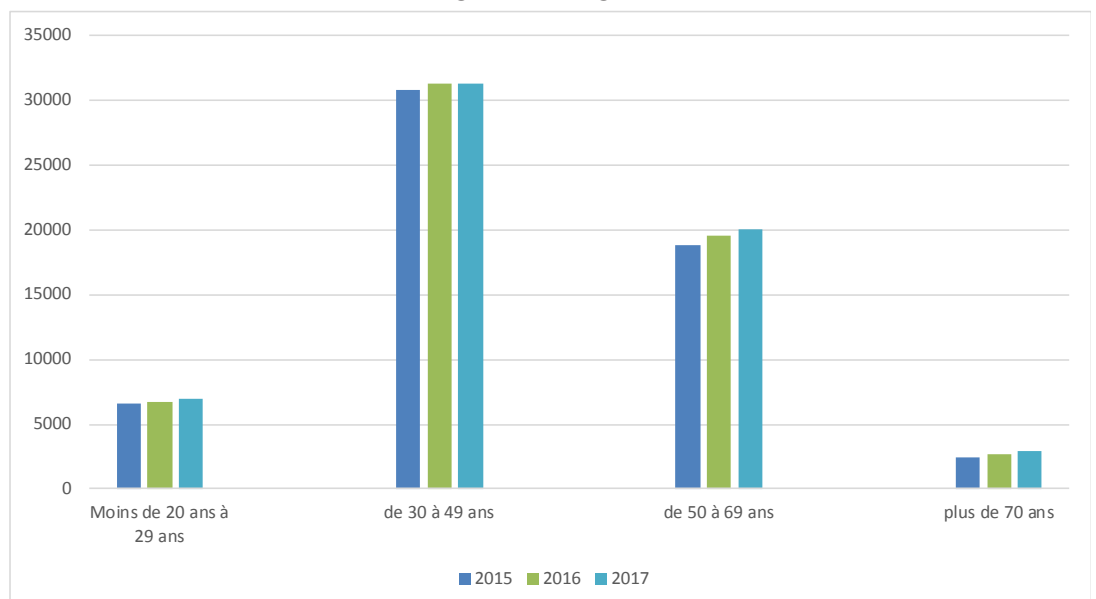
Répartition des artistes-auteurs par activité et par genre en 2017

Activité	Hommes	part H	Femmes	Part F
Graphistes	11 709	53,1 %	10 355	46,9 %
Peintres	9 010	47,9 %	9 784	52,1 %
Plasticiens	2 934	43,7 %	3 785	56,3 %
Sculpteurs	2 802	54,4 %	2 347	45,6 %
Illustrateurs	2 426	52,9 %	2 156	47,1 %
Dessinateurs	1 159	55,4 %	934	44,6 %
Dessinateurs textile	76	9,0 %	768	91,0 %
Graveurs	187	37,9 %	306	62,1 %
Céramistes	59	27,8 %	153	72,2 %
Peintres verriers	73	35,8 %	131	64,2 %
Liciers	4	10,5 %	34	89,5 %
Peintres décorateurs	13	41,9 %	18	58,1 %
TOTAL	30 452	49,7 %	30 771	50,3 %

Répartition des artistes auteurs par région en 2017

Région	Affiliés	Assujettis	TOTAL	Proportion
Île-de-France	11 615	15 064	26 679	43,6 %
Auvergne-Rhône-Alpes	1 957	3 378	5 335	8,7 %
Occitanie	1 555	3 404	4 959	8,1 %
Nouvelle-Aquitaine	1 495	3 005	4 500	7,4 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 598	2 893	4 491	7,3 %
Bretagne	847	1 912	2 759	4,5 %
Pays de la Loire	967	1 710	2 677	4,4 %
Grand Est	819	1 774	2 593	4,2 %
Hauts-de-France	658	1 394	2 052	3,4 %
Centre-Val de Loire	556	1 096	1 652	2,7 %
Normandie	543	1 100	1 643	2,7 %
Bourgogne-Franche-Comté	441	1 026	1 467	2,4 %
Outre-mer	65	208	273	0,4 %
Corse	46	97	143	0,2 %
TOTAL	23 162	38 061	61 223	100 %

Répartition des artistes-auteurs par groupes d'âge



3 - Revenus artistiques des artistes-auteurs

✕ REVENUS ARTISTIQUES PERÇUS EN 2016

Les revenus des artistes auteurs se répartissent majoritairement entre la catégorie des revenus inférieurs à la moitié du seuil d'affiliation (47,6 %) et celle des revenus compris entre le seuil et le plafond de la Sécurité sociale (37,1 %).

Cette répartition reste stable d'une année sur l'autre.

Montant des revenus artistiques	Déclaration 2017	Proportion 2017	Evolution en nombre 2016 / 2017
Revenus inférieurs à la moitié du seuil d'affiliation (4 351 €)	29 125	47,6 %	+ 4,1 %
Revenus situés entre 4 351 € et le seuil (8 703 €)	3 319	5,4 %	+ 2,1 %
Revenus compris entre le seuil (8 703 €) et le plafond 38 616 €)	22 739	37,1 %	- 5,4 %
Revenus supérieurs à 38 616 €	6 040	9,9 %	+ 22,7 %
TOTAL	61 223	100 %	+ 1,7 %

Montant des revenus artistiques	Déclaration 2016	Proportion 2016
Revenus inférieurs à la moitié du seuil d'affiliation (4 325 €)	27 981	46,5 %
Revenus situés entre 4 325 € et le seuil (8 649 €)	3 249	5,4 %
Revenus compris entre le seuil (8 649€) et 38 040 €)	24 040	39,9 %
Revenus supérieurs à 38 040 €	4 922	8,2 %
TOTAL	60 192	100 %

✕ REVENUS ACCESSOIRES DES AUTEURS AFFILIÉS

Le nombre d'auteurs affiliés ayant déclaré des revenus accessoires continue de progresser avec une augmentation de 12,4 % en 2017 comparativement à 2016, de même que leur montant moyen qui a augmenté de 7,2 % (2 927,02 € en 2017 vs 2 729,96 € en 2016) avec une forte disparité selon les domaines d'activités.

Déclaration 2017

Catégorie	Nombre	Revenus accessoires	Moyenne des revenus acc.	Evolution de la moyenne 2016 / 2017
Peintres	541	1 851 469 €	3 422,31 €	+ 10,0 %
Graphistes	422	1 007 116 €	2 386,53 €	+ 1,7 %
Plasticiens	247	655 831 €	2 655,19 €	- 5,3 %
Illustrateurs	240	693 885 €	2 891,19 €	+ 21,6 %
Sculpteurs	211	647 401 €	3 068,25 €	+ 1,4 %
Dessinateurs	70	184 067 €	2 629,53 €	+ 2,3 %
Dessinateurs textile	27	77 092 €	2 855,26 €	+ 61,5 %
Céramistes	15	53 595 €	3 573,00 €	+ 33,6 %
Graveurs	15	53 566 €	3 571,07 €	+ 50,2 %
Peintres verriers	12	40 734 €	3 394,50 €	+ 17,7 %
Licier	1	6 800 €	6 800,00 €	+ 109,9 %
TOTAL	1 801	5 271 556 €	2 927,02 €	+ 7,2 %

Déclaration 2016

Catégorie	Nombre	Revenus accessoires	Moyenne des revenus acc.
Peintres	495	1 539 964 €	3 111,04 €
Graphistes	384	900 943 €	2 346,21 €
Illustrateurs	218	518 488 €	2 378,39 €
Plasticiens	193	541 175 €	2 804,02 €
Sculpteurs	185	559 965 €	3 026,84 €
Dessinateurs	60	154 246 €	2 570,77 €
Dessinateurs textile	25	44 201 €	1 768,04 €
Céramistes	17	45 448 €	2 673,41 €
Graveurs	12	28 525 €	2 377,08 €
Peintres verriers	11	31 737 €	2 885,18 €
Décorateur	1	5 459 €	5 459,00 €
Licier	1	3 240 €	3 240,00 €
TOTAL	1 602	4 373 391 €	2 729,96 €

DIFFUSEURS MDA

Les variations du nombre de diffuseurs concernent principalement les diffuseurs contribuant sur la rémunération des artistes auteurs. Ces derniers enregistrent une baisse de 7,4 % en 2017.

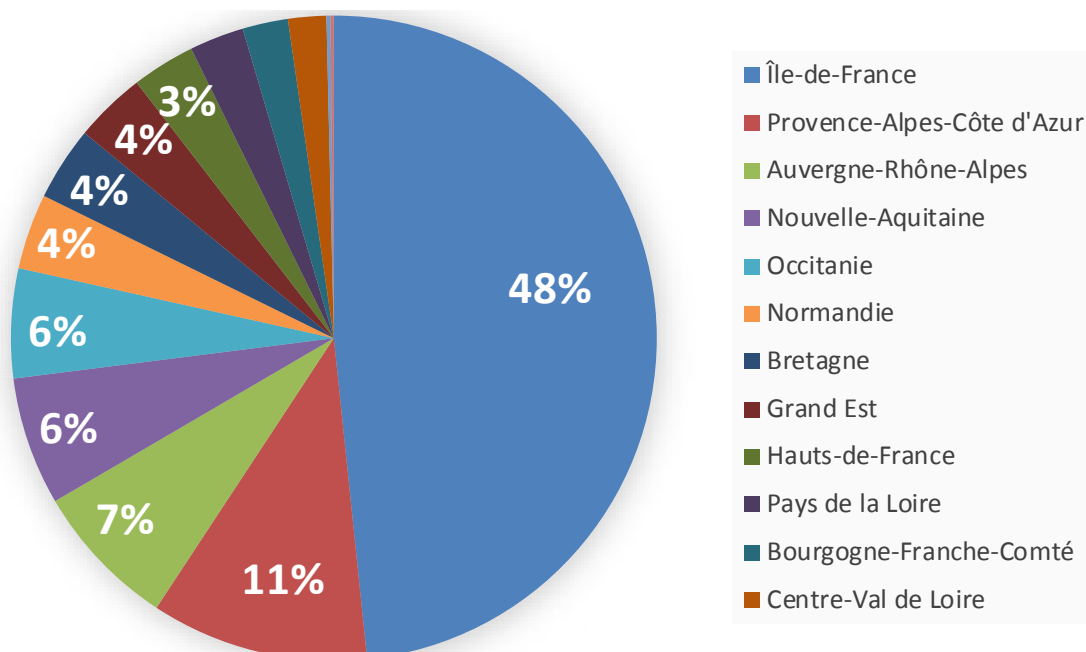
Les commerces d'art et les opérateurs de ventes volontaires sont quant à eux plus nombreux que l'an passé (respectivement + 5,2 % et +1,2 %).

	2016	2017	Evolution
Diffuseurs 1 %	21 310	19 725	- 7,4 %
Commerces d'art	2 013	2 117	+ 5,2 %
Opérateurs de ventes volontaires	338	342	+ 1,2 %
TOTAL	23 661	22 184	- 6,2 %

Evolution du nombre de commerces d'art par secteur d'activité

Catégorie	Nombre 2016	Nombre 2017	Evolution 2016/2017
Galeries	1 328	1 431	+ 7,8 %
Antiquaires	257	254	- 1,2 %
Autre commerces	250	251	+ 0,4 %
Brocanteurs	136	126	- 7,4 %
Sociétés de vente en ligne	18	31	+ 72,2 %
Editeurs d'art	18	18	-
Musées	6	6	-
TOTAL	2 013	2 117	+ 5,2 %

Répartition géographique des commerces d'art et sociétés de ventes volontaires



1 - Le traitement de la déclaration de revenus et d'activités

En 2017, par souci d'homogénéisation avec l'Agessa, l'échéance déclarative a été fixée au 30 avril (vs le 15 avril précédemment). Ainsi, sur les 61 223 auteurs concernés par la déclaration de revenus et d'activités, 33 354 d'entre eux ont retourné leur dossier avant l'échéance, soit une progression de 1,8 %.

Fin juin, 96,9 % des déclarations reçues avant le 30 avril avaient pu être traitées de manière à ce que les auteurs ayant respecté l'échéance déclarative reçoivent leur appel de cotisations début juillet.

Le 07 juillet, toutes les déclarations reçues avant le 30 avril avaient été traitées.

✕ Taxations d'office

Fin octobre 2017, 8 397 auteurs n'avaient pas encore retourné leur déclaration de revenus et d'activités 2016 et ont, par conséquent, été destinataires d'appels de cotisations en «taxation d'office». À fin décembre, la situation de 4 566 d'entre eux avait été régularisée (54,4 %).

La déclaration en ligne des auteurs



Lancée en 2015, la déclaration en ligne des auteurs poursuit sa progression et plusieurs améliorations ont encore été apportées à l'interface de déclaration en 2017.

La principale amélioration concerne la demande de première affiliation pour laquelle les auteurs peuvent directement télécharger l'imprimé d'immatriculation destiné à la Caisse primaire d'Assurance Maladie, le compléter et le joindre à leur déclaration. Cette intégration évite désormais des envois d'e-mails en parallèle de la déclaration.

En 2017, 35 564 déclarations réalisées en ligne ont pu être validées, représentant ainsi 64,5 % des déclarations valides, soit une progression de 15,5 pts par rapport à 2016 (49 %).



Les activités des télédéclarants

Ce sont désormais huit professions qui ont majoritairement opté pour la télédéclaration. Les graphistes et les illustrateurs restent en tête avec respectivement des taux de dématérialisation de 79,2 % et 73,1 %.

Activité	Part de télédéclarants 2016	Part de télédéclarants 2017	Progression
Graphistes	65,4 %	79,2 %	+ 13,8 pts
Illustrateurs	56,4 %	73,1 %	+ 16,7 pts
Plasticiens	49,9 %	67,1 %	+ 17,2 pts
Dessinateurs	49,4 %	65,4 %	+ 16,0 pts
Dessinateurs textile	44,5 %	62,9 %	+ 18,3 pts
Liciers	48,0 %	59,5 %	+ 11,5 pts
Céramistes	39,1 %	55,4 %	+ 16,3 pts
Peintres verriers	33,0 %	51,6 %	+ 18,6 pts
Peintres	34,1 %	49,6 %	+ 15,5 pts
Sculpteurs	33,6 %	49,3 %	+ 15,6 pts
Graveurs	33,2 %	47,9 %	+ 14,7 pts
Peintres décorateurs	17,4 %	40,7 %	+ 23,3 pts
TOTAL	49,0 %	64,5 %	+ 15,5 pts

2 - L'affiliation et le maintien

En 2017, 4 709 débuts d'exercice ont été enregistrés, soit une augmentation de 6,6 % par rapport à 2016.

En ce qui concerne les demandes d'affiliation et de maintien, 5 124 dossiers ont pu faire l'objet d'une procédure simplifiée. La Commission professionnelle a quant à elle tenu 28 réunions au cours desquelles elle a examiné 2 877 dossiers, dont 512 pour avis technique.

Parmi les dossiers étudiés, 1 243 l'ont été au titre des maintiens d'affiliation et 1 634 dossiers au titre des débuts d'activité.

Le taux moyen d'admission a été de 49,1 % pour les demandes de première affiliation et de 87,8 % pour les maintiens d'affiliation. Ces taux étaient respectivement de 39 % pour les demandes de première affiliation et de 84 % pour les maintiens d'affiliation en 2016.

3 - Le recouvrement

En 2017, **l'encaissement auteurs a augmenté de 3,4 %**. Cette augmentation est due à une hausse des encaissements directs (+ 4,0 %), alors que les encaissements via le recouvrement Urssaf poursuivent leur baisse cette année (- 0,5 % en 2017 et - 0,1 % en 2016).

Nature des cotisations	2016	2017	Evolution 2016 /2017
Cotisations encaissées directement et reversées à l'Acoss	86 661 889 €	90 139 214 €	+ 4,0 %
Cotisations reçues par transfert des Urssaf (ADS)	13 601 973 €	13 534 972 €	- 0,5 %
TOTAL COTISATIONS AUTEURS RECOUVRÉES EN 2017	100 263 862 €	103 674 862 €	+ 3,4 %

✕ Modes de règlement

Désormais plus du tiers (36,1 %) des règlements des auteurs se font de manière dématérialisée (CB, virement et prélèvement). Proposé depuis juin 2015, le paiement par carte bleue représentait fin 2017 26,4 % des règlements (+ 0,7 points).

✕ Recouvrement effectué pour le compte de l'Afdas auprès des auteurs

Concernant l'Afdas/CFP pour l'année 2017, la Maison des Artistes a encaissé (hors recouvrement contentieux Urssaf, produits financiers des placements et frais de gestion) **2 205 740 €** contre 2 193 661 € en 2016 (+ 0,5 %).

4 - La dispense de précompte

Depuis 2016, la Maison des Artistes échange des données avec la Direction générale des finances publiques (DGFIP) pour pouvoir émettre automatiquement, dès le mois de décembre, les dispenses de précompte de l'année suivante et ne plus avoir à solliciter systématiquement les auteurs pour l'envoi de leur avis d'imposition.

L'amélioration des données échangées a permis de générer automatiquement 40 045 dispenses de précompte 2018 au mois de décembre 2017 pour les auteurs déclarant fiscalement leurs revenus d'auteurs en bénéfices non commerciaux (soit une progression de 26,3 % par rapport à l'année précédente).

5 - La Commission d'action sociale (Cas)

En l'absence de conseil d'administration ou d'administrateur provisoire, aucune Commission d'action sociale (Cas) n'a pu avoir lieu en 2017.

1 - Le traitement de la déclaration annuelle nominative

Fin 2016, 8 808 déclarations annuelles nominatives ont été envoyées aux diffuseurs concernés.

100 % des déclarations annuelles nominatives reçues avant le 31 janvier 2018 ont pu être traitées avant le 30 juin.

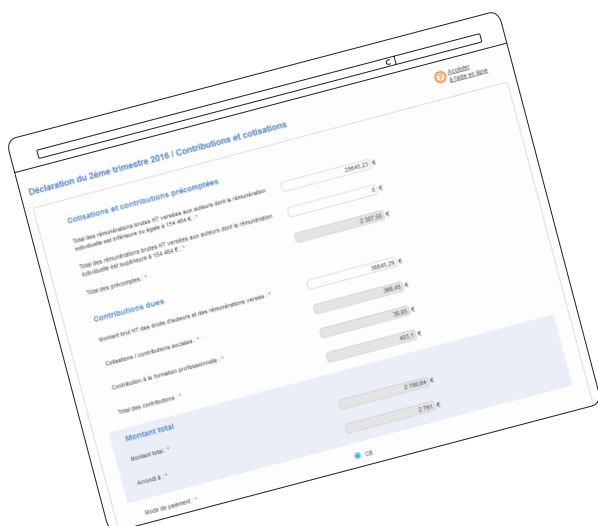
Fin juin, 5 793 diffuseurs ont fait l'objet d'une relance.

Au cours de l'année 10 104 déclarations annuelles ont été reçues incluant des régularisations d'exercices précédents par exemple.

2 - La déclaration trimestrielle en ligne

Depuis début octobre 2016, les diffuseurs contribuant sur la rémunération des artistes auteurs peuvent réaliser leur déclaration trimestrielle en ligne et régler leurs cotisations et contributions par carte bleue ou virement.

Au 31 décembre 2017, 5 194 déclarations avaient été réalisées par ce canal représentant un taux de dématérialisation de 15,35 %.



3 - Le traitement de la déclaration de chiffre d'affaires ou de commissions

En 2017, parmi les 2 524 déclarations de chiffre d'affaires ou de commissions qui ont été adressées aux commerces d'art et opérateurs de ventes volontaires, 873 commerces d'art ont fait l'objet d'une relance en juin.

2 460 déclarations de chiffre d'affaires ou de commissions ont pu être traitées par le service Diffuseurs, soit une augmentation de 23 %.

En 2017, 416 commerces d'art ont adressé une déclaration d'existence à la Maison des Artistes et les actions de recensement ont permis d'en intégrer 172 au fichier.

4 - Le recouvrement

Après avoir augmenté de 7,0 % en 2016, en 2017, **l'encaissement auprès des diffuseurs a baissé de 1,0 %**.

La baisse la plus significative concerne les encaissements Urssaf auprès de ce public (- 2,9 %).

Nature des cotisations	2016	2017	Evolution 2016 /2017
Cotisations encaissées directement et reversées à l'Acoss	5 856 218 €	5 812 116 €	- 0,8 %
Cotisations reçues par transfert des Urssaf (ADS)	850 573 €	826 304 €	- 2,9 %
TOTAL COTISATIONS DIFFUSEURS RECOUVRÉES EN 2017	6 706 791 €	6 648 420 €	- 1,0 %

✕ Modes de règlement

Fin 2017, **41,5 %** des règlements des diffuseurs se faisaient de manière dématérialisée (CB, virement et prélèvement) vs 33,33 % en 2016.

✕ Recouvrement effectué pour le compte de l'Afdas auprès des diffuseurs

Le recouvrement concernant l'Afdas/CFP continue sa progression, car après avoir progressé de 5,5 % entre 2015 et 2016, elle progresse de 9,4 % en 2017 avec **1 215 499 €** encaissés auprès des diffuseurs (hors produits financiers des placements et frais de gestion) en 2017 contre **1 111 353 €** en 2016.

1 - Accueil physique

× Accueil sur rendez-vous

Depuis le 1^{er} décembre 2016, les cotisants sont exclusivement reçus sur rendez-vous. Ainsi, en 2017 :

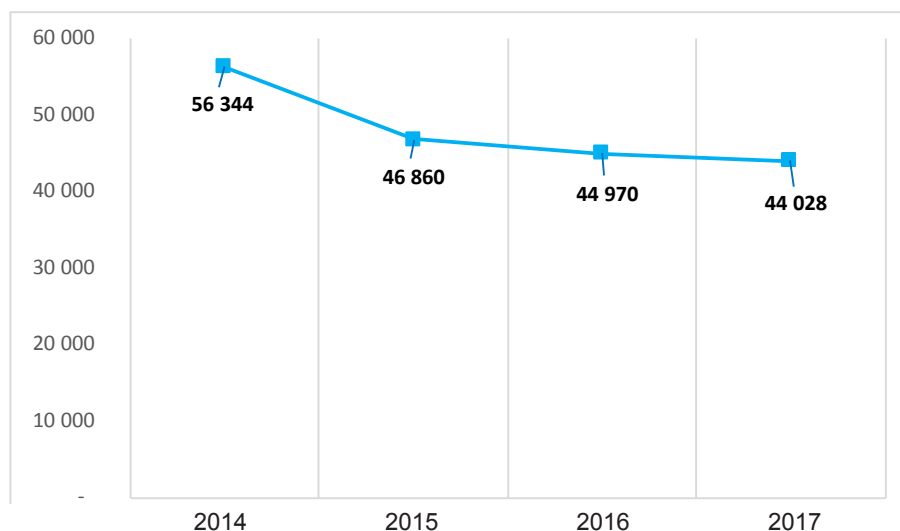
- 5 839 rendez-vous ont été pris en ligne ;
- 93 % des rendez-vous sont obtenus dans un délai inférieur à 12 jours ;
- 2 828 personnes ayant été contactées en amont de leur rendez-vous par un conseiller de la Maison des Artistes ont pu régulariser leur situation téléphoniquement sans avoir à se déplacer (48,4 %) ;
- 1 941 artistes auteurs ont été reçus en rendez-vous ;
- 31 diffuseurs ont été reçus en rendez-vous ;
- 310 artistes ne se sont pas présentés à leur rendez-vous.

× Réunions de début d'activité

Des réunions destinées aux auteurs en début d'exercice sont organisées chaque mois afin de leur expliquer les principes du régime social des artistes auteurs, ainsi que les démarches à faire. En 2017, 211 personnes ont ainsi pu bénéficier de ce premier accompagnement.

2 - Accueil téléphonique

L'érosion du volume des appels téléphonique se poursuit, mais à un rythme plus modéré avec **44 028 appels reçus en 2017**, soit - 2,1 %. 68,84 % des appels des auteurs (39 609) ont obtenu une réponse et 89 % de ceux des diffuseurs (4 419).



3 - Gestion des e-mails



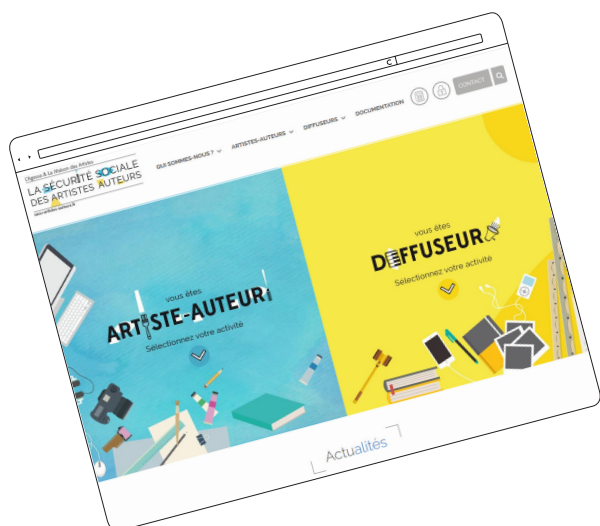
Pour la première fois cette année, le nombre d'e-mails reçus a baissé **avec 57 459 e-mails** reçus en 2017, soit une diminution de 7,9 %. Ces e-mails concernaient majoritairement les services Auteurs et Diffuseurs (respectivement 44 295 et 4 697 e-mails reçus).

4 - Site internet

✕ Le portail secu-artistes-auteurs.fr

Le portail commun à l'Agessa et à la Maison des Artistes, secu-artistes-auteurs.fr, ouvert depuis fin juin 2016, a reçu 889 228 visites en 2017 pour 772 294 visiteurs.

✕ Téléchargement des attestations



En 2017, 64 692 attestations ont été téléchargées dans l'espace privé de la Maison des Artistes (+ 13,6 % par rapport à 2016), dont :

- dispenses de précompte : 19 648
- attestations d'affiliation : 18 124
- attestations de vigilance : 9 110
- attestations d'assujettissement : 9 097
- attestations de marché public : 8 713

Ce service, ouvert depuis juin 2015, permet aux auteurs dont le compte est à jour, et qui remplissent les conditions nécessaires, de télécharger leurs attestations autant que de besoin.

5 - Réseaux sociaux

Depuis juillet 2017, l'Agessa et la MDA sont présentes sur les réseaux sociaux sous la marque ombrelle « Sécurité sociale des artistes auteurs ». Destinés à diffuser une information pédagogique et pratique aux artistes auteurs, les réseaux sociaux investis sont les suivants :

- Une page Facebook qui a rapidement rencontré son public avec plus de 1 575 abonnés à fin décembre et sur laquelle les auteurs trouvent des actualités brèves et pratiques.
- Une chaîne YouTube, ouverte depuis fin septembre, propose de courtes vidéos informatives et pédagogiques.
- Une page LinkedIn, à vocation plus corporate, est destinée davantage à travailler la « communication employeur » des deux organismes.



MAISON DES ARTISTES
60 RUE DU FAUBOURG POISSONNIÈRE
75 484 PARIS CEDEX 10
T : 01 53 35 83 63

WWW.SECU-ARTISTES-AUTEURS.FR